

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARDECHE

COMMUNE DE

07590 ST ETIENNE DE LUGDARES

SEANCE DU 17 mai 2019 à 20 heures 30

Le 17 mai 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués se sont retrouvés en salle de la mairie de Saint-Etienne de Lugdarès sous la présidence de Monsieur Marc CHAMPEL.

Etaient présents : Monsieur Marc Champel, Madame Françoise Benoit, Monsieur Jean Louis Chaze, Monsieur Mathieu Clavel, Monsieur Henri Darbousset, Monsieur Cyril Mallet, Madame Valérie Rouveyrol, Monsieur Dominique Teyssier, Monsieur Jean Marie Vialle, Monsieur Jean Claude Villesseche.

Secrétaire de séance : Madame Françoise Benoit

Absents : Monsieur Jean Marie Bousseroles.

1) OBJET : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU

Monsieur Dominique Teyssier, 1^{er} adjoint indique qu'il y a concordance parfaite entre le compte de gestion établi par le trésorier, comptable de la Commune, et le compte administratif.

Il donne lecture des résultats antérieurs reportés et des dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **En fonctionnement**, compte tenu de l'excédent 2017 reporté de 12 515.30€, des dépenses qui se sont élevées à 98 769.22€ et des recettes à 86496.43€, le résultat de clôture est excédentaire de 242.51€
- **En investissement**, compte tenu d'un déficit reporté de 2017 de 228 720.30€ des dépenses qui se sont élevées à 47374.35€ et des recettes à 254 647.71€, le résultat de clôture est déficitaire de 21 446.94€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Vote le compte administratif et le compte de gestion tels que présentés à l'unanimité (le Maire ne prenant pas part au vote)**
- **Décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 242.51€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté ;**
- **Donne quitus au comptable**

2) OBJET : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Monsieur Dominique Teyssier, 1^{er} adjoint indique qu'il y a concordance parfaite entre le compte de gestion établi par le trésorier, comptable de la Commune, et le compte administratif.

Il donne lecture des résultats antérieurs reportés et des dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **En fonctionnement**, compte tenu de l'excédent 2017 reporté de 5049.52€, des dépenses qui se sont élevées à 76 447.13 et des recettes à 84 476.70€, le résultat de clôture est excédentaire de 13 049.09€.
-
- **En investissement**, compte tenu d'un déficit 2017 reporté de 67 067.09€ des dépenses qui se sont élevées à 10 612.38€ le résultat de clôture est déficitaire de 77 679.47€.
-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Vote le compte administratif et le compte de gestion tels que présentés, à l'unanimité, le maire ne prenant pas part au vote**
- **Décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 13 049.09€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.**
- **Donne quitus au comptable**

3) Objet : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité le budget annexe « eau et assainissement » qui s'équilibre :

- **En section de fonctionnement à 156 266.02€**
- **En section d'investissement à 208 028.75 €**
 - **Pour l'eau potable les travaux étant réalisés par le SIVOM la Commune ne budgétise que sa part nette de subventions soit, 155 474.12€.**
 - **€ se répartissant ainsi :**
 - **Les recherches de ressources nouvelles pour le Doulay**
 - **La sécurisation des réseaux : le haut du Village de St Etienne et les Hubacs**
 - **Les travaux de protection des captages de Champ Teyssier et un reliquat pour les travaux de Bois, Lasse, Brancon.**
 - **Pour l'assainissement les inscriptions concernent essentiellement la couverture du déficit antérieur et le remboursement du capital.**

4) Objet : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité le budget annexe Chaufferie qui s'équilibre :

- **En section de fonctionnement à 133 049.09€**
- **En section d'investissement à 87 796.45€** : les dépenses sont essentiellement constituées du remboursement des emprunts (12 000€) et du déficit 2018 reporté qui couvert en partie par un fond de concours de 53 000€ qui avait été convenu au moment de la fusion des Communautés de Communes.

5) Objet : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Monsieur Dominique Teyssier, 1^{er} adjoint indique qu'il y a concordance parfaite entre le compte de gestion établi par le trésorier, comptable de la Commune, et le compte administratif.

Il donne lecture des résultats antérieurs reportés et des dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il indique qu'en l'absence d'opérations, les dépenses et recettes de fonctionnement comme d'investissement s'élèvent à 568 402.50€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Vote le compte administratif et le compte de gestion tels que présentés, à l'unanimité, le maire ne prenant pas part au vote**
- **Donne quitus au comptable**

6) Objet : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas prévu d'opérations particulière et propose de reconduire le budget primitif 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité la proposition de budget du lotissement.

7) Objet : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUITE A LA CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE ENTRE ST LAURENT ET LAVAL D'AURELLE

Monsieur le maire donne lecture du projet de modification des statuts suite à la création de la Commune nouvelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord à la modification des statuts telle que présentée.

8) Objet : PARTICIPATION DES USAGERS AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE MASMEJEAN : PROPOSITION D'ETALEMENT DES PAIEMENTS.

Monsieur le Maire indique que par délibération du 1^{er} octobre 2014 il avait été décidé, conformément à la loi du 1^{er} juillet 2012 d'instaurer une participation des usagers aux raccordement des habitations au réseau d'assainissement. La participation pour les maisons existantes a été fixé, en valeur 2014, à 400€ ou 800€ selon l'état du système d'assainissement de l'abonné.

Compte tenu des montants, Monsieur le Maire propose que l'on offre la possibilité aux ménages qui le souhaitent de payer en plusieurs fractions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré propose :

- **que l'on offre la possibilité aux habitants de s'acquitter de leur participation au minimum, par fraction égale de 200€ par trimestre, la dernière fraction comportant le montant de l'actualisation du montant initial.**

9) Objet : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « PRODUCTION ET VENTE D'ENERGIES RENOUVELABLES ».

Monsieur le Maire indique que, même si le montant des recettes enregistrées par les panneaux photovoltaïques n'atteint pas, et tant s'en faut, le montant qui nous obligerai à être assujetti à la TVA, cette activité relevant du cadre concurrentiel, il y a lieu de créer un budget annexe relevant de la nomenclature budgétaire et comptable M4.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de créer un budget annexe « production d'énergies renouvelables » et de solliciter les services du Trésor afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

10) Objet : VOTE DU BUDGET ANNEXE « PRODUCTION ET VENTE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES »

Monsieur le Maire propose, afin de ne pas retarder l'encaissement des produits de la vente d'énergie à EDF et le paiement des annuités de l'emprunt contracté, de voter le budget annexe que l'on vient de créer.

RECETTES		
701	vente de produits finis	18000
DEPENSES		
615	entretien et réparations	3900
616	primes d'assurances	1000
6226	honoraires	5500
6611	intérêts des emprunts	3300
678	autres charges exceptionnelles	1000
23	virement à la section d'investissement	3300
		18000
recettes		
21	virement de la section de fonctionnement	3300
Dépenses		
1641	remboursement des emprunts	3300

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité le budget annexe « production et vente d'énergies renouvelables » à savoir :

- En fonctionnement un montant de recettes et de dépenses s'équilibrant à : 18000€
- En investissement : un montant en dépense et recette s'équilibrant à 3300€

11) Objet : ACHAT PAR LA COMMUNE DES DROITS PATRIMONIAUX ATTACHES AUX 43 TABLEAUX REALISES PAR GERARD LATTIER SUR LA BÊTE DU GEVAUDAN ET ACHAT DU 43ème TABLEAU SUR LA PREMIERE VICTIME.

Monsieur le Maire indique que le 3 mars dernier le Conseil municipal avait délibéré pour donner mandat à Monsieur Hervé OZIL afin de négocier avec Gérard LATTIER l'acquisition des droits patrimoniaux attachés aux 43 tableaux réalisés sur le thème de la Bête du Gévaudan et dans l'hypothèse où il y aurait accord, à nous apporter son concours pour la mise en valeur de ladite œuvre.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui accorde à la Commune l'exclusivité des droits patrimoniaux et le droit de préempter l'acquisition de l'œuvre pendant 6 ans.

En outre, il indique que la Commune pourrait se porter acquéreur du dernier tableau qui a été peint par Gérard LATTIER concernant la première victime de la Bête, en 1764, victime qui était une jeune fille du Hameau des Hubacs sur la Commune et qui se nommait Jeanne BOULET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **d'accepter la convention qui lierait la Commune et Gérard LATTIER concernant l'acquisition des droits patrimoniaux exclusifs et la possibilité de préempter pendant six ans en cas de vente des tableaux**
- **d'accepter l'acquisition du 43^{ème} tableau relatif à la petite Jeanne BOULET,**
- **donne mandat au Maire pour signer la convention avec G. LATTIER,**
- **donne mandat au Maire pour négocier l'acquisition du 43^{ème} tableau.**

12) Objet : CREATION D'UN POSTE POUR L'ANIMATION DU MOULIN DE MASMEJEAN ET LA PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE SES RETOMBEES.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes n'a pas pris la compétence relative à l'animation et à la gestion du Moulin de Masméjean et qu'il serait regrettable qu'après tous les efforts entrepris la Commune ne continue pas ce qui avait été entrepris.

En outre, dans le cadre des négociations avec EDF EN, il a été négocié une convention de partenariat concernant les opérations de mise en valeur des énergies renouvelables et, en particulier de l'éolien. Cette convention dont l'apport financier est au maximum de 15 000€ par an permettra de réaliser des actions à caractère culturel, sportif ou autre autour de l'éolien.

Monsieur le Maire indique que si l'on donne suite à la création de cet emploi il permettra également d'apporter un soutien logistique aux associations.

Sur le plan financier, outre les 15000€ d'EDF EN, les rentrées payantes du moulin et éventuellement une attribution de compensation de la Communauté devraient limiter la charge nette de la Commune à une somme de l'ordre de 8000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide la création d'un poste d'animation et de gestion du Moulin de Masméjean à compter du 1^{er} juillet 2019.

13) Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique que la Commune a reçu deux dossiers de demande de subvention complets pour lesquels il propose que le Conseil se prononce.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention de :

- **1000€ au foyer de ski de fond pour l'organisation de la ronde des Trois Seigneurs**
- **1400€ à l'Association « la Faïne » et, ce, au prorata du nombre d'employés de la Commune.**

14) Objet : DIFFICULTES DE L'ONF

Monsieur le Maire indique que notre attention a été attirée par les représentants du personnel de l'Office sur la situation critique de leur établissement et sur leur inquiétude quant à leur situation et aux conséquences à venir pour la gestion du patrimoine forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Constata qu'à l'heure du changement climatique la forêt joue un rôle essentiel et qu'il convient que des moyens soient mis en œuvre pour la protéger et la gérer durablement ;**
- **Réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par l'ONF ;**
- **Demande l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers dont l'impacte est ressenti cruellement dans nos territoires ruraux ;**
- **Demande le maintien du régime forestier et réaffirme l'importance de la gestion des forêts publiques par l'ONF**

15) Objet : CREATION D'UN POSTE D'EMPLOI SAISONNIER HOTESSE D'ACCUEIL

Monsieur le Maire indique que, pour faire face au surcroît d'activité il y aurait lieu, comme en 2018 d'employer un agent saisonnier de juillet à Aout.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord à cette proposition.

16) Objet : DENOMINATION DES RUES

Monsieur le Maire indique que, suite aux différentes réunions de travail, à la présentation à la Population du projet d'adressage et à l'étude réalisée par le Cabinet Signa Concept, il est proposé d'adopter la dénomination des voies communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité, la dénomination des voies telle que ci-dessous

CHEMIN D ALLARY	ROUTE DES PATURAUX
CHEMIN DE LA GAZELLE	ROUTE DU CELEY
CHEMIN DE RIEU BOURNET	ROUTE DU CROS
CHEMIN DE SEVENETTE	ROUTE DU MAS
CHEMIN DU LOUP	ROUTE DU SERRE
CHEMIN DU PRADAL	RUE DE FOURMARECHE
IMPASSE DE L ARNICA	RUE DE LA CROIS D APPEL
IMPASSE DE L EGLISE	RUE DE LA FONTAINE
IMPASSE DE LA COMBE	RUE DE LA NARCE
IMPASSE DE PIEDS MOUSSIO	RUE DE LA TRAPPE
IMPASSE DES CHAMPS	RUE DE LA TRAVERSE
IMPASSE DES FAUVETTES	RUE DES CAYRES
IMPASSE DES JARDINS	RUE DES CIMES
IMPASSE ILLUMINEE	RUE DES ECOLES
IMPASSE PAPILLON	RUE DES HERONS
IMPASSE ST ROCH	RUE DES TILLEULS
LA GENTIANE	RUE DES TROIS SEIGNEURS
ROUTE DE CHAMP LONGE	RUE DU CALVAIRE
ROUTE DE COMBE BRUT	RUE DU CHARRON
ROUTE DE LA BARAQUE	RUE DU CHATEAU
ROUTE DE LABROT	RUE DU COUDERC
ROUTE DE LUC	RUE DU LAVOIR
ROUTE DE ST ETIENNE	RUE DU MOULIN
ROUTE DE VESSEAUX	RUE DU RANC
ROUTE DES HUBACS	RUE DU RESERVOIR
	RUE DU RIOUFFREY

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que susdits.

17) Participation de la Commune au portage de repas.

Monsieur le Maire indique que la compétence « portage de repas » a été retrocédée à la Commune et, conformément à la délibération de création du CCAS, confiée à ce dernier.

La Communauté de Communes facturait aux bénéficiaires la somme de 8.61€TTC par repas prenant ainsi à sa charge le différentiel de 0.69 € avec le coût réel du repas livré à savoir 9.30€TTC

Avec la nouvelle augmentation des tarifs de la poste (1,40 € HT par repas ramené à 0,70 € HT après négociation), le coût de revient d'un repas s'élève à 10,14 € TTC.

Afin de ne pas faire supporter cette évolution aux personnes âgées de notre Commune il propose qu'une participation de 1.53€ par repas soit versée au CCAS afin de conserver pour l'usager, le coût de 8.61€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, :

- **de verser une participation communale de 1.53€ par repas au CCAS pour les ressortissants de la Commune et, ce, dès le 1^{er} juillet prochain;**
- **donne mandat à Dominique TEYSSIER, er adjoint pour signer la convention à intervenir avec le CCAS.**